



HIPPOCAMPE

Association pour la recherche en Mime Corporel
Président : Jean-Marie PRADIER
Organisme de formation enregistré sous le n°11753632875

Conditions Générales de Vente

Organisme de formation : Ecole Hippocampe

Raison sociale : Hippocampe – Association pour la recherche en mime corporel

Adresse : 2 Passage de la Fonderie - 75 011 Paris

Tel. : 06 29 96 29 06

Mail : hippocampe@mime-corporel-theatre.com

Représenté par : Jean-Marie Pradier

En qualité de : Président

Enregistré sous le numéro de déclaration d'activité (DIRECCTE) : 11753632875

Direction Régionale de Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'Ile de France

1. OBJET

Les présentes conditions générales de vente concernent les différentes formations proposées par l'École Hippocampe dans le cadre de la formation professionnelle continue. Elles sont applicables sauf conditions particulières contraires précisées.

2. LES TYPES DE FORMATIONS CONCERNÉES ET DUREE

- Formation diplômante intensive d'un an aux Arts du Geste – Théâtre physique (Paris) d'octobre 2021 à juin 2022 pour un total de 660h
- Académie d'été des Arts du Mime et du Geste 2022 (Périgueux) de quatre semaines en juillet pour un total de 140 heures

3. INSCRIPTION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Toute inscription d'un participant ne sera validée qu'après l'admission prononcée par l'organisme de formation et à réception de la convention de formation paraphée et signée, du règlement des frais



HIPPOCAMPE

Association pour la recherche en Mime Corporel
Président : Jean-Marie PRADIER
Organisme de formation enregistré sous le n°11753632875

d'inscription ou de l'échéancier contractuel de règlement signé et accompagné d'un acompte de 30% du coût total de la formation. Le client bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours après la signature de la convention.

4. RESPONSABILITÉ

Toute inscription à une ou plusieurs formations se déroulant dans les locaux :

- Studio Théâtre de la Terre, situé au 1 Passage du Buisson Saint-Louis 75010 Paris pour la formation professionnelle intensive d'un an aux Arts du geste-Théâtre physique
- Gymnase du lycée Claveille, Périgueux, pour l'Académie d'été des Arts du Mime et du Geste

implique le respect par le client du règlement intérieur de l'établissement porté à la connaissance de ce dernier.

L'organisme de formation Hippocampe ne pourra être tenu responsable de tout dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les participants à la formation.

Il appartient au client de vérifier que son assurance personnelle et professionnelle le couvre lors de sa formation.

5. TARIFS

Le coût total de la formation pour l'année scolaire 2021-2022 (frais d'inscription et de scolarité) est fixé à :

- Pour la formation professionnelle intensive d'un an aux Arts du Geste – Théâtre physique (Paris)
4 000 euros pour l'année scolaire

Le prix des frais d'inscription est fixé à 100 euros.

Les frais d'inscription correspondent aux frais administratifs engagés dès l'inscription de l'élève.

Les frais d'inscription ne déchargent pas l'élève de souscrire une assurance individuelle obligatoire demandée par l'école. L'élève aura ainsi à prendre à ses frais toute assurance de santé et de responsabilité civile utiles pour le couvrir des risques potentiels. Il sera également tenu responsable pour tout dégât causé au matériel et aux locaux. Il ne saurait engager le moindre recours contre l'école à ce sujet.

Le prix des frais de scolarité est fixé à 3 900 euros

Les frais de scolarité sont liés à l'action de formation et sont votés par le Conseil d'Administration de l'Association Hippocampe.

- Pour l'Académie d'été des Arts du Mime et du Geste 2022 (Périgueux)
o 1200 euros (prise en charge individuelle)



HIPPOCAMPE

Association pour la recherche en Mime Corporel
Président : Jean-Marie PRADIER
Organisme de formation enregistré sous le n°11753632875

o 1850 euros (prise en charge Afdas ou autres organismes)
Ces frais sont liés à l'action de formation.

6. FACTURATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

- Pour la Formation professionnelle intensive d'un an aux Arts du Geste – Théâtre physique (Paris) 2021-2022

Pour les financements individuels :

Les frais de scolarité donnent lieu à échelonnement des paiements en trois fois, dont le dernier versement doit impérativement être réglé au plus tard au début du troisième trimestre de l'année scolaire.

Les frais de scolarité sont dûs que l'élève soit assidu ou non à la formation. Ainsi un élève absent doit néanmoins payer la formation, sans pouvoir se prévaloir de son absence.

Calendrier d'échelonnement pour l'année 2021-2022 ci-dessous :

- 1 300 euros jusqu'au 10 septembre 2021
- 1 300 euros jusqu'au 10 janvier 2022
- 1 300 euros jusqu'au 04 avril 2022

Tout paiement peut se faire par chèque (à l'ordre de l'Association Hippocampe), ou par virement bancaire.

Les virements doivent être effectués sur le numéro de compte de l'Association Hippocampe. En cas de virement les frais bancaires restent à la charge de l'élève.

Vous pouvez avoir une facture acquittée une fois que l'encaissement sera confirmé par la banque.

- Pour l'Académie d'été des Arts du Mime et du Geste (Périgueux) 2022

Pour les financements individuels :

Vous devez régler un acompte de 400 euros à la signature de la convention. Les 800 euros restants sont à régler avant le début de la formation, au plus tard le 4 juillet 2022.

Tout paiement peut se faire par chèque (à l'ordre de l'Association Hippocampe), ou par virement bancaire. Les virements doivent être effectués sur le numéro de compte de l'Association Hippocampe. En cas de virement les frais bancaires restent à la charge de l'élève. Vous pouvez avoir une facture acquittée une fois que l'encaissement sera confirmé par la banque.



HIPPOCAMPE

Association pour la recherche en Mime Corporel
Président : Jean-Marie PRADIER
Organisme de formation enregistré sous le n°11753632875

7. RÈGLEMENT PAR UN OPCA

Tout élève qui est subventionné par un organisme sera obligé de signer ses présences ; signatures obligatoires afin que l'organisme payeur règle ses engagements auprès de l'organisme de formation Hippocampe.

L'absence de signature due à des absences injustifiées ou justifiées de l'élève entraîne automatiquement une facturation à titre privé du montant équivalent à la somme non perçue par l'organisme de formation de la part de l'organisme financeur.

Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à l'organisme de formation avant le premier jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat sera facturé au client. Dans le cas où l'organisme n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, abandons, et pour quelque raison que ce soit le client est redevable de l'intégralité du coût de la formation et à ce titre il sera facturé de la totalité des frais de formation.

8. PÉNALITÉ DE RETARD ET SANCTIONS EN CAS DE DÉFAUT DE PAIEMENT

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, l'organisme de formation se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

9. ATTESTATION DE PRÉSENCE

Les attestations de présence établies en conformité avec les feuilles d'émargement seront adressées au client (entreprises, organismes de financement ou particuliers), **sur demande**, après chaque formation, cycle ou parcours.

10. CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation, à la date du début de la formation, ou non présentation du stagiaire, alors que les inscriptions sont définitives, entraînera la facturation du coût de la formation dans son intégralité à titre d'indemnité forfaitaire.

Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption de la formation donne lieu au paiement de la totalité des frais de la formation déduction faite le cas échéant des sommes déjà acquittées et/ou facturées au titre de la formation effectivement suivie.

Si, en cas de force majeure dûment notifié et reconnu, l'élève est empêché de suivre la formation, il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sur la base des



HIPPOCAMPE

Association pour la recherche en Mime Corporel
Président : Jean-Marie PRADIER
Organisme de formation enregistré sous le n°11753632875

frais de scolarité, sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au contrat. Les frais d'inscription resteront acquis à l'Association Hippocampe.

Dans le cas envisagé d'accident ou de maladie d'un professeur, l'organisme de formation proposera un remplaçant possédant la compétence requise pour la prestation. Cette proposition de remplacement ne pourra être prise par l'élève comme situation de rupture de convention.

L'organisme de formation se réserve la possibilité d'annuler le contrat si le nombre minimum de participants n'est pas atteint un mois avant le début de la formation. Dans ce cas, les élèves inscrits seront remboursés intégralement des sommes versées pour l'inscription. L'organisme de formation ne pourra pas être tenu responsable pour d'autres éventuels frais engagés par l'élève.

Pour l'Académie d'été des Arts du Mime et du Geste 2022 ce nombre minimum est établi à 16 stagiaires.

11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLES

L'organisme de formation Hippocampe et ses sous-traitants sont titulaires des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations proposées. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés pour assurer les formations leur appartiennent à titre exclusif et ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée, sans l'accord exprès de l'organisme de formation et/ou de ses sous-traitants (sur le fondement des articles L122.4 du code de la propriété intellectuelle).

12. DROIT À L'IMAGE

Toute personne qui participe aux formations autorise l'organisme de formation Hippocampe à faire usage de toute image sur laquelle il ou elle figure. L'organisme de formation se garde l'exclusivité de l'utilisation des vidéos, photographies ou captations audios. En retour, elle s'engage à ne pas vendre, louer ou distribuer ces images en dehors de ses supports de promotion (Internet, support papier...) ou tout cadre d'exploitation culturelle. La publication ou la diffusion de ces images, ainsi que les légendes ou commentaires les accompagnant ne devront pas porter atteinte à la dignité, à la vie privée ou à la réputation des personnes concernées.

L'usage de la caméra et du téléphone par les stagiaires est interdit pendant toute la durée des cours, sauf autorisation du formateur. Toute parution sur les réseaux sociaux ou autres sites Internet (Facebook, Instagram, Twitter, Youtube, etc) doit faire l'objet d'une autorisation explicite de l'organisme de formation. Ces mesures visent à respecter et protéger votre image et celle des autres usagers de la structure.



HIPPOCAMPE

Association pour la recherche en Mime Corporel
Président : Jean-Marie PRADIER
Organisme de formation enregistré sous le n°11753632875

13. CONFIDENTIALITÉ

Les parties s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents les concernant quelle que soit leur nature qu'ils soient économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient eu avoir accès au cours de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

14. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et de le tenir informé des offres de service (Newsletters, invitations, etc.). Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès qu'il peut exercer. Il dispose également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel le concernant et qu'il peut exercer auprès du service en charge de la formation.

15. LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre l'organisme de formation Hippocampe et ses Clients relèvent de la Loi française.

16. ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE PARIS.